



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juillet 2014**

Décision n° **B-2014-0188**

commune (s) :

objet : Nettoyement des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 juin 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 juillet 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Gouvermeyre.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), M. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Laurent), MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Brumm (pouvoir à M. Crimier), Brachet (pouvoir à Mme Cardona), Claisse (pouvoir à Mme Frih), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel, Longueval.

Bureau du 10 juillet 2014**Décision n° B-2014-0188**

objet : **Nettoisement des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon - 2 lots - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 juin 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le nettoisement des édicules (WC, urinoirs et lavabos) est destiné à assurer un niveau de nettoisement adapté à leur fréquentation, à signaler les anomalies et à assurer une traçabilité du nettoisement. La prestation comprend l'organisation et l'encadrement, l'exécution des interventions, l'information des usagers, la fourniture des moyens nécessaires, le rendu compte, l'enlèvement, la prise en charge et le traitement des déchets récoltés lors du nettoisement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif au nettoisement des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la durée totale du marché		Engagement maximum de commande pour la durée totale du marché	
		Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)	Montant (en € HT)	Montant (en € TTC)
Lot n° 1	NET Nord-Est et NET Nord-Ouest	400 000	480 000	1 200 000	1 440 000
Lot n° 2	NET Sud-Est et NET Sud-Ouest	400 000	480 000	1 200 000	1 440 000

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 juin 2014, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

Lot	Libellé du lot	Nom de l'attributaire
Lot n° 1	NET Nord-Est et NET Nord-Ouest	SRP Polyservices
Lot n° 2	NET Sud-Est et NET Sud-Ouest	SRP Polyservices

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour le nettoyage des édicules publics sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- SRP Polyservices - Lot n° 1 : NET Nord-Est et NET Nord-Ouest ; pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années,

- SRP Polyservices - Lot n° 2 : NET Sud-Est et NET Sud-Ouest ; pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC, et maximum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 611 - fonction 813 - opération n° 0P24O2459.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2014.